



AVIS Mai 2020 n°2

Suite à la pandémie causée par le Covid-19 et aux recommandations édictées dernièrement par le gouvernement les dispositions suivantes sont prises : **L'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 23 juillet.**

Un début progressif de déconfinement est mis en place dans un premier temps jusqu'au 2 juin. Notre département est à ce jour en zone rouge. Il est demandé de **respecter les « gestes barrière » et la distanciation :**

Je me lave très régulièrement les mains

Je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir

J'utilise des mouchoirs à usage unique et je les jette à la poubelle

Je salue sans serrer les mains

J'arrête les embrassades

*Je **respecte la distance minimum d'un mètre voire deux mètres** lorsque je rencontre d'autres personnes.

Les regroupements sont limités à 10 personnes avec respect des distances et port du masque conseillé.

ATTENTION ! Parents soyez vigilants et directifs, nous avons remarqué des regroupements d'enfants qui dépassent largement ce nombre de 10, ne prenons pas ce déconfinement à la légère !

L'arrêté municipal portant interdiction d'utilisation provisoire des salles municipales et des équipements sportifs, pris par le maire le 18 mars 2020, est toujours d'actualité. **Un nouvel arrêté municipal, du 6 mai 2020, précise que l'accès aux zones de jeux pour enfants (près de l'église et au lotissement des aiguillons) est interdit jusqu'à nouvel ordre, comme l'accès à la zone de loisirs.** L'Espace de Rencontre et de Loisirs ne peut toujours pas être utilisé jusqu'à nouvel ordre. Les personnes qui ont réservé la salle ou le préau pour le mois de juin sont invitées à prendre en compte cette interdiction.

L'Attestation de déplacement dérogatoire

Elle n'est plus nécessaire depuis le 11 mai. Par contre elle est obligatoire pour les déplacements supérieurs à 100 km du domicile qui ne seront possibles que pour motif impérieux, familial, professionnel.

Activités sportives

La pratique des sports de combat et des sports collectifs est interdite.

Les installations sportives d'intérêt communautaires (gymnases, piscines, stade...) sont fermées pour l'instant jusqu'au 30 juin.

Pas de pétanque sur les lieux publics (zone de loisirs, trottoirs...). Les directives de la fédération des sports de boules sont très contraignantes (cf. BP du 11/05/2020), soyez prudents lorsque vous jouez chez vous.

La pratique d'activité physique individuelle est assouplie (utilisation du vélo, pas de limite de km ou de temps...) **en respectant toujours la distanciation.**

Port du Masque

Il est **obligatoire dans les transports en commun.**

Obligatoire dans certains magasins ou à certaines occasions.

Une première partie de la commande de masques est arrivée : 200 masques. Il s'agit de masques « grand public », lavables et donc réutilisables jusqu'à 50 fois. Les autres masques devraient être livrés en 3 fois (200 masques le 18 mai, 400 le 25 mai et 400 le 2 juin si tout va bien... Soyons patients. Comme annoncé dans le dernier avis municipal **deux masques par adulte** seront **fournis gratuitement par la commune.**

Les 200 premiers masques seront attribués en priorité aux 200 habitants les plus âgés. Ils seront déposés dans les boîtes à lettres, ce qui évitera tout croisement de population. Le 2^{ème} masque comme les autres masques seront donnés plus tard au fur et à mesure des livraisons.

Malgré tout, en cas d'urgence, nous vous invitons soit à confectionner votre masque en respectant les règles de normalité, soit à en acheter.

Pour info, une couturière professionnelle de Barges, Mme PHILIPPON, confectionne des masques lavables qu'elle vend à 5 € pièce (n° de téléphone 06 30 08 21 97)

Fermeture du secrétariat de mairie et de la bibliothèque

Le secrétariat de mairie et la bibliothèque municipale sont toujours fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Il est possible de communiquer avec la mairie par mail à l'adresse secretariat@barges.fr En cas **d'urgence** appeler le maire au n° **03 80 36 61 61** ou le 1^{er} adjoint au n° **03 80 79 24 32**.

Reprise de l'Ecole

Les écoles de notre RPI reprennent **le 14 mai 2020**, de façon progressive. : le CM2 à Barges (2 x 11 élèves), le CP à Saulon-Centre (2x 8 élèves), et la classe de Grande Section en maternelle à Layer 8 élèves.

Les uns iront en classe le lundi et le mardi, les autres le jeudi et le vendredi. Le périscolaire fonctionnera (cantine et garderie). Les transports scolaires fonctionneront également. Les enfants dont **le père et la mère** sont « personnel prioritaire », sont accueillis sur les 4 jours quel que soit le niveau.

Le protocole sanitaire est, et sera, respecté.

A Barges notre agent d'entretien nettoie et désinfecte l'école 2 fois par jour.

Pas de masques pour les enfants (sauf si nécessité médicale ou volonté des parents).

Après une semaine de fonctionnement le point sera fait pour voir comment faire évoluer l'organisation de l'école.

Une incertitude demeure quant à la reprise de l'école pour les PS et MS de maternelle.

Les parents pourront garder leurs enfants à la maison s'ils le souhaitent.

Des informations beaucoup plus précises seront données aux familles, avant le 25 mai. Les sites internet des deux communes permettront d'obtenir les informations complémentaires.

Déchetteries

La déchetterie de Saulon ouvrira dans un premier temps du 18 mai au 31 mai, le mercredi après-midi et le vendredi après-midi de 14h à 18h. Ne sont pas acceptés : Les encombrants, les pneus et les déchets dangereux des ménages

Vous avez toujours la possibilité d'aller à la déchetterie de Brochon ouverte aux particuliers le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 8h30 à 12h00 pour les professionnels. Munissez-vous de votre carte d'accès à la déchetterie.

Désherbage

A ce jour nous ne pouvons organiser la traditionnelle matinée de désherbage. Aussi nous vous invitons à **désherber, nettoyer les espaces verts et les trottoirs devant votre propriété**, vous pouvez laisser les mauvaises herbes arrachées sur place. Nous vous en remercions par avance.

Espace Jeanine LEJARD

L'inauguration de l'espace Jeanine LEJARD, prévue le 18 juin, est reportée à une date ultérieure.

Education citoyenne : Gérer son chien

La majorité des plaintes reçues en mairie concerne la gestion des chiens par les propriétaires.

Malgré nos rappels réguliers à ce sujet, les tensions augmentent entre habitants, que ce soit pour les aboiements incessants, pour les déjections sur les trottoirs et les chemins, ou pour le sentiment d'insécurité quand on croise des chiens non tenus en laisse. J'invite donc les propriétaires de chiens à tout faire pour respecter les règles et ainsi éviter des conflits malsains.